



**Compte rendu séance du Conseil Municipal
du 2 mars 2009**

Président : Mme BARTHES Nelly, Maire

Présents : Mme BARTHES N., M. GAYET J.P., Mme ROUX S., M. ALEGRE C., M. ENJALBERT J-M., M. CARAYON J.L., M. CHARBONNIER J., M. CROS N., M. DOUREL L., M. GAYET E, M. HERAIL J.C., M. ROLLAND J.M., M. CROS C.,

Excusés : Mme DUFAILY M.
M. ROLLAND C.

Secrétaire de Séance : M. ENJALBERT J.M.

Après approbation du compte rendu de la dernière séance et signature du registre, il est passé à l'ordre du jour.

1 – Choix des entreprises, Travaux sanitaires camping

Madame le Maire présente au Conseil le choix de la Commission ouverture des plis qui s'est réunie le samedi 28 février 2009, pour les Travaux sanitaires camping.

Lot n° 1 : Maçonnerie – Charpente – Couverture – Enduit

3 entreprises ont soumissionné, a été retenue l'Entreprise SOLACO TP de VABRE pour un montant total hors taxes de 25 760,46 €.

Lot n° 2 : Menuiserie extérieure alu

1 entreprise a soumissionné et a donc été retenue l'Entreprise SARL CORBIERE de ST PIERRE DE TRIVISY pour un montant total hors taxes de 8 115 €.

Lot n° 3 : Electricité

2 entreprises ont soumissionné, a été retenue l'Entreprise PAGES Electricité de St PIERRE DE TRIVISY pour un montant total hors taxes de 2 746,89 €.

Lot n° 4 : Plomberie sanitaire

4 entreprises ont soumissionné, a été retenue l'Entreprise SOULET Romain de St PIERRE DE TRIVISY pour un montant total hors taxes 6 907 €.

Lot n° 5 : Carrelage – Faïence

5 entreprises ont soumissionné, a été retenue l'Entreprise SOLACO TP de VABRE pour un montant total hors taxes de 4 304,88 €.

Lot n° 6 : Cloisons stratifié massif

2 entreprises ont soumissionné, a été retenue l'Entreprise EURL LOUP David de CASTELNAU DE BRASSAC pour un montant total hors taxes de 6 832 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix des entreprises fait par la Commission d'appel d'offre.

Première réunion de chantier le lundi 16 mars.

Madame le Maire indique qu'elle demandera aux banques des propositions pour financer la part communale et précise que la coordination du chantier sera assuré par Monsieur HERAIL P Architecte.



2 – Versement anticipé du Fond de Compensation TVA

Madame le Maire indique au Conseil Municipal la mesure prise par l'Etat pour la relance économique, le versement anticipé de F.C.TVA en 2009, de l'année 2008, possible si l'investissement prévu au budget 2009 est supérieur de 1 € à la moyenne des investissements 2004, 2005, 2006 et 2007. Une convention devra être signée avec la Préfecture.

3 – Vote des Taxes

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour cette année les taux de la Taxe Foncière Bâti 15,04 %, Taxe Foncière Non Bâti 76,05 % et Taxe d'Habitation 7,38 %, pour un produit attendu en 2009 de 104 926 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition.

4 – Fond de Développement Territorial, nouvelles dispositions

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles dispositions prise par le Conseil Général pour les aides apportées aux petites communes.

Pour le Fond Départemental Territorial, le plafond de la dépense subventionnable est maintenu à 105 000 € pour 3 ans (2009-2010-2011). Le taux de subventionnement est fonction de la population, majoré ou minoré en fonction de l'effort fiscal propre à l'collectivité.

Pour St Pierre de Trivisy il sera de 35 %.

En ce qui concerne la voirie d'intérêt local, seules les communes de moins de 2 000 habitants seront subventionnées à partir de 2009. La dotation pour le Canton de VABRE passe de 76 336.16 € à 92 231.92 €. La répartition est faite suivant le nombre de km.

5 - Travaux station traitement eau potable de Joncous.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la problématique en ce qui concerne la ressource en eau potable de Saint Pierre de Trivisy (le captage et la réserve du barrage de Joncous) à savoir améliorer la qualité et la quantité de l'eau distribuée à certaines périodes.

Elle souligne que malgré la connexion de sécurité que la Commune a, avec le SIVOM du Plo du Lac, il serait souhaitable de faire les travaux nécessaires pour que la Commune garde son autonomie dans la distribution d'eau potable.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition d'effectuer les travaux conseillés par l'étude de faisabilité et autorise Madame le Maire à faire les dossiers pour une consultation des banques ainsi que ceux de demande de subvention pour le financement de cette opération.

Coût global : 406 000 €
Subvention Conseil Général : 40 %
Subvention Agence de l'Eau : 40 %
Autofinancement de la Commune : 20 % soit 81 000 €

Monsieur J.M. ROLLAND demande si on ne peut pas inclure le changement de certaines canalisations très anciennes dans ce projet.

Madame le Maire précise qu'en ce qui concerne les canalisations, il faut prévoir un fond propre car il n'y a pas de subvention, c'est du fonctionnement.



6 – Projet des Trois Rouville

Une commission est mise en place pour réfléchir sur un projet, il est proposé d'ouvrir cette commission à des personnes intéressées extérieures au Conseil Municipal.

Plusieurs pistes de travail sont évoquées : accueil et insertion pour jeunes délinquants, famille d'accueil regroupée, accueil jours handicapés...

Composition de la Commission : M. J.P. GAYET, M. J. CHARBONNIER, M. J.M. ROLLAND, M. ENJALBERT J.M., M. J.L. CARAYON, Mme S. ROUX, M. L. DOUREL, Mme N. BARTHES.

Une première réunion est prévue le 6 avril à 21 h à la Mairie.

7 - Changement du Photocopieur

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de la Société RICOH pour le changement du photocopieur.

Situation actuelle : Contrat trimestriel actuel (noir & blanc) 25 500 copies = 709.41 €

Situation proposée : Contrat trimestriel (couleur / noir & blanc) 18 300 copies = 577.15 €

Economie globale trimestrielle de 132.26 € soit 18.64 %

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de changer le photocopieur actuel pour un couleur, le prix public pour une copie couleur sera défini lors du prochain Conseil.

8 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Madame le Maire informe que Monsieur BARJEAU, vient faire le point le jeudi 5 mars 2009 à 8 h 30 à la Mairie, afin d'apporter les dernières modifications sur le P.L.U.I., réseaux et zones constructibles.

Suite à ce rapport, une enquête publique sera ouverte pour consultation et observations.

9 – Divers :

- Travaux Mairie : une demande de subvention Dotation Globale d'Equipement est en cours.
- Travaux Petite Salle Polyvalente : des devis ont été demandés à l'Entreprise CORBIERE et VITRALU pour le changement des vasistas.
L'Entreprise ROUX Pierre, fournira le matériel d'isolation et le lambris (M.3).
Les employés doivent faire les travaux.
- Travaux Eglise Ganoubre : l'Entreprise LAVERGNE va réaliser dans les jours qui viennent les travaux de réparation de la toiture pour un coût Total de 2 126 € TTC.
- Schéma départemental d'Eau potable : une réunion d'information technique organisée par le service SATEP du Conseil Général aura lieu le mercredi 4 mars.
- Visite du site de tri de TRIFYL à LABRUGUIERE : une visite est proposée aux membres du Conseil Municipal par la Communauté de Communes le vendredi 27 mars, départ de VABRE 10 h.
- Préau de l'école : ce projet est porté par le SIVU Arifat / ST Pierre, les travaux doivent commencer avant fin juin, une subvention Dotation Globale d'Investissement avait été obtenue en 2007.
Le dernier positionnement du préau a obtenu la satisfaction des instituteurs. Il serait construit devant la porte de la classe maternelle.
- Achat d'un camion benne : Monsieur L. DOUREL demande que la commune achète un camion benne de 3,5 Tonnes pour faciliter les divers travaux.



- A.D.S.L. : Monsieur J. CHARBONNIER indique qu'il y a encore une quinzaine de foyers qui ne sont pas desservis par Internet haut débit. Actuellement la seule solution possible est celle par Satellite, qui demande l'installation d'une parabole par foyer. Cette parabole ayant un certain coût, il demande si la Communauté de Communes de prendre en charge une partie de cet investissement. Cela sera demandé en Communauté de Communes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h.